27 NOVEMBRE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR APPROBATION TACITE

DÉCISION FINALE

BOD/NO/2023/11-02 – MANDAT DES COMITÉS

Le Conseil d'administration :

1. Reconnaissant l'importance de la continuité dans la composition des comités pour s'acquitter des mandats établis.
2. Approuve l'option prévue dans BOD/NO/2023/11 DOC 02 Annexe A du supprimer la restriction des mandats des présidents/présidents et des membres des comités et les modifications apportées aux procédures de fonctionnement du Conseil d'administration et des comités, tel qu'indiqué à l'annexe B, et demande au Secrétariat de modifier les termes de référence des comités en conséquence.
3. Demande au Secrétariat de lancer la procédure de mise en candidature des comités, avec une date de clôture du 13 décembre 2023.